



## Extrait du PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR

---

Réunion du 21 août 2020

---

**Président** MM. Gérard CASSEGRAIN - -

**Présent(e)s** : Mme Delphine AUBIN - MM. Patrick CHAUVIN – Eric COLLINET - Bertrand GAUDRILLER – Michel HELYE - René MOLLE - Jean-Marc OUDIN - Eric VIGIER– Pascal ROTON.- Laurent MARANDEL - Jean François VINANDY.

**Excusés** : Mmes Christine DEMESSENCE - MM Philippe BETBEZE - - Lionel PARZISZ-- Eric MODE - Dominique PERQUIN -

**Assistent** : MM Bruno BESTEL - Guy MARCY – Julien SAUCIER – Kévin SURAY - Bernard CUREL – Jean Philippe LEFEVRE.

---

**OBJET : DEMANDE d'EVOCATION par le COMITE DIRECTION pour MODIFICATION des GROUPES A et B de la DIVISION 3 de DISTRICT.**

**Le Président,**

Demande d'évoquer en vertu de l'article 198 des Règlements Généraux de la F.F.F. la proposition faite par la Commission Gestion des Compétitions concernant le Championnat Départemental « Civils » Seniors de 3° division au titre de la saison 2020/2021 ; ce, pour les Groupes A et B.

L'évocation concerne les affectations des équipes de l'Entente BISSEUIL – COTE des NOIRS placée dans le Groupe A et celle de CORMICY versée dans le groupe B.

Rappelle que la répartition géographique est la règle liminaire à respecter lors de la composition des groupes. Les desideratas étant subsidiaires à cette règle ne sont que des souhaits voire de désirs.

Indique que le Groupe A devait être composé en priorité d'équipes de REIMS et que le Groupe B aurait dû rassembler la majorité des équipes du Secteur d'EPERNAY.

- Considère qu'il a donc lieu d'inverser la désignation des 2 équipes CORMICY dans le Groupe A et BISSEUIL-COTE des NOIRS dans le Groupe B.

Ajoute que ces modifications auraient pour effets de réduire significativement le nombre de kilomètres à parcourir au cours de la saison.

Signale, également, que les informations publiées le 29 juillet 2020 sur le site officiel du District MARNE, n'avaient pas été préalablement validées par le Comité Directeur et qu'en termes de procédure, il a été

relevé des dysfonctionnements au plan de la transmission de desideratas qui n'ont pas été portés à la connaissance de ladite Commission.

Demande aux Membres présents de s'exprimer pour ou contre les modifications présentées :

- **VOTANTS : 12**
- **POUR : 10**
- **CONTR : 0**
- **ABSTENTION : 2**

**Les modifications sont adoptées.**

Charge aux Services d'aviser dans les formes et délais les deux Clubs concernés.

- **Ces décisions sont insusceptibles d'appel**

Le Secrétaire Général

**Michel HELYE**

Le Président

**Gérard CASSEGRAIN**